

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2006.

ORDRE DU JOUR

0. - Communications.
1. - Domaine – Droit de préemption urbain – Compte-rendu de M. le Maire relatif à l'exercice du droit de préemption.
2. - Domaine – Avis à donner sur une opération immobilière projetée par MOSELIS.
3. - Domaine – Acquisition d'un terrain sis en bordure du chemin du cimetière.
4. - Octroi d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Avold pour l'organisation du 41^{ème} cross départemental des Sapeurs-Pompiers.
5. - Octroi de subvention à l'association de sauvetage et de secourisme de la Moselle pour les postes de secours effectués à la patinoire de Noël 2005.
6. - Versement d'avances aux associations sur subventions 2006.
7. - Participation de la commune au titre des transports scolaires.
8. - Tarif cinéma pour l'opération « ALONZANFAN ».
9. - Tarifs de location des salles du Centre Culturel.
10. - Alimentation du client industriel ARKEMA à Saint-Avold.
11. - Forêt communale de Saint-Avold – Adoption de l'état de prévision des coupes et du programme d'exploitation à réaliser en forêt communale durant l'exercice 2006.
12. - Fixation des tarifs pour le salon « Entre Terre et Mer ».
13. - Base d'activité VTT de randonnée cyclotouriste.
14. - Réalisation du chemin des enfants.
15. - Groupe scolaire Frisch/locaux I.E.N. – Avenant n° 1 au bail de location.
16. – Piste bicross complexe sportif « De Brack »

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

17. - Délégation de pouvoir à M. le Maire en matière de marchés publics et de louage de choses sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire au Conseil Municipal.

18. - Débat d'orientation budgétaire 2006.

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 17 janvier 2006 adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt-cinq, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

M. FUNFSCHILLING, M. TLEMSANI, M. HAAG, M. SCHAMBILL, M. THIERCY, Mme PISTER, M. SCHMIDT, Mme MULLER, M. STEINER, adjoints au Maire.

Mme BRUNNER, M. POKORNY, Mme STELMASZYK, M. STEUER, Mme DALSTEIN, Mme HALBWACHS, Mlle ROBIN, Mme BECKER, M. PALUMBO, M. MEHL, Mme ROLLAND, M. BOUCHER, Mme TIRONI-JOUBERT, Mme GORGOL, M. BAUDOIN, conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : huit, savoir :

Mme BOUR-MAS, adjointe	à	M. le Maire
Mme SEVRIN, conseillère	à	M. FUNFSCHILLING, adjoint
M. KIRSTETTER, conseiller	à	M. SCHAMBILL, adjoint
Mme AUDIS, conseillère	à	M. SCHMIDT, adjoint
M. BOURAINE, conseiller	à	M. STEUER, conseiller
M. BREM, conseiller	à	M. MEHL, conseiller
Mme TIRONI-JOUBERT, conseillère	à	M. BOUCHER, conseiller
Mme GORGOL, conseillère	à	Mme MULLER, adjointe

0. COMMUNICATIONS

M. le Maire remercie les conseillers municipaux d'être présents.

Remerciements :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les remerciements qui émanent :

- des élèves de Mme HALTER et de Mlle ABRAHAM de l'école élémentaire P. Frisch, pour l'inauguration de l'exposition Playmobil,

- de M. Daniel STARCK, Président du club Handisport de Saint-Avold, pour l'octroi de la subvention « haut niveau » ainsi que pour l'aide financière accordée pour le Challenge « Marcel Belvo ».

Approbation des procès verbaux du Conseil municipal

Aucune observation n'ayant été formulée, l'assemblée approuve le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2005 qui lui a été adressé par courrier le 17 janvier 2006.

1. DOMAINE-DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMPTE-RENDU DE M. LE MAIRE RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION.

Exposé de M. le Maire,

Par délibération en date du 5 mars 1992 point n°3, le Conseil municipal a décidé :

- d'étendre le champ d'application du Droit de Préemption Urbain à toutes les zones U, 1NA et 2NA du POS de la ville de Saint-Avold ;

de déléguer à M. le Maire l'exercice au nom de la commune du droit de préemption à l'intérieur des périmètres du DPU conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation a été reconduite en dernier lieu par délibération du Conseil municipal du 6 janvier 2003 point n°25.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

En exécution de ce qui précède, M. le Maire a fait usage de la délégation susvisée selon l'état joint en annexe de la présente délibération, après s'être entouré systématiquement des avis de sa commission de l'urbanisme-foncier.

Le présent rapport est adressé au Conseil municipal en exécution de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

2. DOMAINE - AVIS A DONNER SUR UNE OPERATION IMMOBILIERE PROJETEE PAR MOSELIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Exposé de Mme STELMASZYK, Conseillère municipale, rapporteur.

Conformément aux textes en vigueur et notamment les articles L. 443-7 et L. 443-14 du Code de la construction et de l'habitation, l'avis de la commune est sollicité quant à l'opportunité de la mise en vente d'un local professionnel de 128 m² situé rue de Liévin et appartenant à la Société MOSELIS.

Votre commission des affaires foncières vous propose d'autoriser cette vente.


Discussion :

M. MEHL souhaite connaître la signification de "l'avis de la commune est sollicité quant à l'opportunité de la mise en vente".

M. le Maire précise que certains logements construits par la Société MOSELIS vont être mis en vente et d'autres en location. Actuellement, les personnes intéressées ont déjà émis une option en vue d'acquérir un appartement. Etant donné que ce parc immobilier est constitué de logements sociaux, la Société demande tout simplement l'autorisation à la collectivité de vendre quelques appartements.

M. BOUCHER souhaite connaître le prix du m².

M. le Maire se souvient qu'un article a paru dans le Républicain Lorrain informant des tarifs .

 ***M. TLEMSANI indique que le prix indicatif d'un appartement de type F4 se situera entre 140 000 € et 170 000 €.*** (rectification faite sur demande de M. BREM lors de la séance du conseil municipal du 23.02.2006)

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

3. DOMAINE – ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS EN BORDURE DU CHEMIN DU CIMETIERE.

Exposé de M. HAAG, adjoint, rapporteur.

La Sàrl IMMOBILIER et DEVELOPPEMENT représentée par son gérant M. Bruno WELTZER dont le siège est à Nancy 91 bis rue de la Colline, est propriétaire d'un terrain constituant la partie « jardin » de l'immeuble 24 Avenue Clemenceau, qu'elle se propose de céder à la commune.

Le terrain est cadastré :

Ban de Saint-Avold
Section 35 n° 169/57 d'une contenance de 11 a 47 ca

estimé par les services fiscaux de la Moselle à 2 000 € l'are.

Votre commission des affaires foncières vous propose de saisir l'opportunité de cette acquisition qui pourrait à terme représenter un intérêt, du fait de la situation d'une grande partie du terrain en bordure du chemin du cimetière.

L'acquisition est proposée à 1 696 € de l'are, acceptée par le propriétaire, étant entendu que la commune prendra en charge les frais de notaire.

Discussion :

M. MEHL s'intéresse à la destination de ce terrain.

M. le Maire rappelle qu'il a été classé au Plan Local d'Urbanisme (P. L.U.) dans une zone où la hauteur des constructions est limitée.

Il précise que ce terrain pourrait éventuellement être revendu à l'un ou l'autre des propriétaires voisins afin d'éviter une construction supplémentaire, des spéculations immobilières et notamment la construction d'un immeuble de grande hauteur .

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

4. OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-AVOLD POUR L'ORGANISATION DU 41^{EME} CROSS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS.

Exposé de M. SCHMIDT, adjoint, rapporteur.

En date du 7 décembre 2005, le centre de secours et d'incendie de Saint-Avold et son amicale, sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers et du Service d'Incendie et de Secours de la Moselle, ont sollicité une aide financière à la ville pour l'organisation du 41^{eme} Cross Départemental des Sapeurs Pompiers qui se déroulera le 12 février 2006 à Saint-Avold. Plus de 900 coureurs sont attendus pour cette manifestation sportive.

Aussi, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations sportives, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable des commissions des finances et des sports, d'attribuer une subvention de 300 € pour l'organisation de cette épreuve sportive.

Il est précisé que l'association est inscrite au registre des associations sous le volume II n° 88 en date du 23 novembre 1954 et atteste de sa capacité juridique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2006 - Chapitre 65/401-6574.

Discussion :

M. BOUCHER souhaite connaître le parcours.

M. SCHMIDT précise qu'un article de presse informera la population que deux circuits seront organisés, dont un grand parcours dans la forêt d'Oderfang et un plus petit dans le parc du stade nautique et le stade municipal.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

5. OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DE LA MOSELLE POUR LES POSTES DE SECOURS EFFECTUES A LA PATINOIRE DE NOEL 2005.

Exposé de M. STEUER, Conseiller municipal, en remplacement de M. BOURAINE, Conseiller municipal, absent ayant donné procuration.

Il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable des commissions des finances et des sports, de verser une subvention d'un montant de 2 063,29 € à l'Association de Sauvetage et de Secourisme de la Moselle correspondant à la prise en charge de frais pharmaceutiques et de 27 postes de

secours effectués à la patinoire de Noël installée devant l'hôtel de ville de Saint-Avold du 27 novembre au 21 décembre 2005.

Il est précisé que l'association est inscrite au registre des associations sous le volume CXXVI n° 70/98-872 en date du 11 juin 1985 et atteste de sa capacité juridique. Elle est affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et possède l'agrément Préfectoral n° 12/57 en date du 16 mars 1998.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2006 - Chapitre 65/401-6574.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

6. VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR SUBVENTIONS 2006.

Exposé de Mme MULLER, adjointe, rapporteur.

A l'instar de ce qui a été fait les années précédentes, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance de subventions aux associations.

Il vous est ainsi demandé d'accepter le principe de l'application de cette mesure, en autorisant dès à présent pour 2006 le versement d'avances aux associations suivantes dans une limite maximum de 50 % de la subvention 2005.

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION Fonctionnement 2005	AVANCE 2006
--------------------------	--------------	---	----------------

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

65-332-6574	Maison des Jeunes et de la Culture	162 254 €	45 000 €
65-952-65738	Office du tourisme -	102 646 €	51 320 €
65-3112-6574	Harmonie de Saint-Avold	47 000 €	23 500 €
65-331-6574	Comités Inter-Associations - Carrière/Wenheck - Jeanne d'Arc - Huchet	15 000 €	6 000 € 6 000 € 6 000 €
65-5203-6574	Amicale du personnel municipal	15 000 €	75 010 €
65-331-6574	Association P.A.I.S.	15 000 €	120 000 €
		150 020 €	
		240 000 €	

Par ailleurs, comme cela s'est pratiqué l'année passée, il vous est également demandé d'autoriser, avant le vote du budget primitif, le versement d'une avance par emploi-jeune déjà pourvu, correspondant à 50 % de la dépense prévisionnelle.

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATION	DENOMINATION POSTES	AVANCE 2006
65-952-65738	Office du Tourisme	1 agent d'accueil et d'animation CSI 1 technicien qualité accueil O.T.)) 5 560 €)

Il sera bien entendu tenu compte de ces avances lors de l'attribution globale des subventions aux associations pour 2006.

Discussion :

M. le Maire précise que la Ville de Saint-Avold poursuivra ses efforts, comme convenu, en faveur de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

7. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TITRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Exposé de Mme BECKER, conseillère municipale en remplacement de Mme BOUR-MAS, adjointe, absente ayant donné procuration.

Dans le cadre de la nouvelle délégation de transports urbains intervenue le 1^{er} septembre 2004, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées, à savoir la prise en charge du transport des élèves de moins de 16 ans domiciliés et scolarisés à Saint-Avold.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

En application de cette décision , la ville accepte de prendre en charge le reliquat à la charge des parents pour les enfants de Saint-Avold, âgés de moins de 16 ans et domiciliés à plus de 3000 m de l'établissement scolaire et dont la prise en charge est assurée à 80 % par le Conseil Général.

Ce reliquat est fixé par le Conseil Général pour l'année scolaire 2005/2006 à :

- 39,50 € par semestre pour les enfants domiciliés à plus de 3000 m et scolarisés dans un établissement public ou privé.

- 64,50 € par semestre pour les enfants domiciliés à plus de 3000 m et scolarisés dans un établissement public ou privé (enfant scolarisé dans un établissement hors de son périmètre scolaire).

En ce qui concerne les enfants de Saint-Avold, âgés de moins de 16 ans, et domiciliés à moins de 3000 m de l'établissement scolaire, le tarif reste inchangé soit 156 €/semestre à compter de la rentrée 2005/2006.

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à confirmer la prise en charge par la Ville de ces reliquats, étant entendu que les crédits nécessaires seront à inscrire au budget primitif 2006.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

8. CENTRE CULTUREL - TARIFS CINEMA POUR L'OPERATION « ALONZANFAN ».

Exposé de Melle ROBIN, Conseillère municipale, rapporteur en remplacement de Mme AUDIS, Conseillère municipale absente ayant donné procuration.

Le cinéma François Truffaut participe depuis 2003 à l'opération « Alonzanfan », quinzaine du cinéma jeune public, organisée par la ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques avec le soutien de nombreux partenaires, dont le Conseil Général de la Moselle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Inspection d'Académie.

L'opération a permis l'an passé d'accueillir 460 élèves de maternelle et primaire, en plus des 2 428 élèves qui ont participé à l'opération « Collèges au cinéma » et 370 élèves de « Lycées au cinéma ».

En 2006 « Alonzanfan » se déroulera du 14 au 28 mars. Le tarif, qui était de 2,60 € depuis 2004, a été fixé à 2,80 € pour 2006. Il vous est proposé en conséquence d'approuver ce nouveau tarif.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

9. TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL.

Exposé de M. POKORNY, Conseiller municipal, rapporteur.

Une délibération en date du 17 juin 2002 a fixé le tarif de location des salles du Centre Culturel.

De nombreuses associations utilisant les lieux plusieurs jours, pour la préparation, les répétitions et le rangement ce qui entraîne des frais supplémentaires pour la structure, il vous est proposé d'instaurer un tarif forfaitaire de 300 € pour toute journée complémentaire avant ou après la manifestation.

Pour une bonne gestion de l'équipement, il est souhaitable également d'exiger le versement d'un acompte de 30 % à la réservation ainsi que le dépôt d'un chèque de caution de 250 € en garantie des équipements utilisés.

Ces nouvelles conditions seront applicables à tous contrats signés à compter de l'approbation de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

10. ALIMENTATION DU CLIENT INDUSTRIEL ARKEMA A SAINT-AVOLD.

Exposé de M. ADAM, Conseiller municipal, rapporteur.

Un poste de comptage et de livraison de gaz naturel alimente la plate-forme chimique (ex-ATOFINA de Saint-Avold / Carling). Depuis la création de deux entités distinctes (ARKEMA et TOTAL Petrochemicals France : TPF), ce poste n'alimente plus que la société TPF et ARKEMA souhaite également être alimenté en gaz naturel.

Pour répondre à cette demande, GRT gaz (Groupe de Réseau de Transport de gaz) propose de construire un poste de comptage et de livraison sur le site de l'industriel, et d'une canalisation amont pour l'alimenter.

Conformément aux dispositions du décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisation, GRT gaz a sollicité auprès de M. le Préfet de la Moselle une demande d'autorisation concernant l'alimentation de ce client.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret du 15 octobre 1985 susvisé, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur le tracé des canalisations et les dispositions d'ensemble du projet.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 9 du décret n° 70-492 du 11 juin 1970, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes, le Conseil municipal est informé que la présente consultation de la DRIRE tient également lieu de celle exigée pour la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage.

La commission municipale de l'environnement et espaces verts, réunie le 9 janvier 2006, propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

11. ENVIRONNEMENT- FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD- ADOPTION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES ET DU PROGRAMME D'EXPLOITATION A REALISER EN FORET COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2006.

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

M. l'Ingénieur, Chef de Division de l'ONF à Saint-Avold, soumet au Conseil municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation à réaliser en 2006 en forêt communale de Saint-Avold.

Vos commissions des finances et de l'environnement et espaces verts ont examiné ces propositions et vous invite à :

- a) adopter l'état de prévision des coupes arrêté comme suit :

Valeur brute des produits façonnés

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

et non-façonnés	2 670,00 € HT
soit	
recette brute totale	2 670,00 € HT
- coût d'exploitation	- 1 700,00 € HT

recette nette totale	970,00 € HT

- b) adopter le devis de travaux d'exploitation arrêtés à la somme de 1 700,00 € HT soit un montant de 1 793,50 € TTC pour l'exercice 2006 en sachant que ce montant peut varier selon l'état de la parcelle à entretenir.
- c) charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les crédits seront à prévoir au Budget Primitif 2006.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

12. FIXATION DES TARIFS POUR LE SALON « ENTRE TERRE ET MER »

Exposé de M.THIERCY, adjoint, rapporteur.

Dans le cadre du 1^{er} salon « entre Terre et mer » les 28 et 29 octobre prochains à l'Agora, il vous est proposé d'instaurer une entrée payante, qui a été fixée à 1 euro, la gratuité étant accordées aux enfants de moins de 10 ans, étudiants et personnes souffrants d'un handicap.

Concernant les commerçants et artisans « exposants », un tarif à l'emplacement a été défini :

Le prix de la location pour 2 jours,

- 1 surface aménagée / 1 Module : 9 m² (3x3) : 120 €
- 1 surface aménagée / 2 Modules : 18 m² (6x3) : 140 €
- 1 surface aménagée / 3 Modules : 27 m² (9x3) : 160 €
- Module supplémentaire (supplément de 30 € par module de 3x3).
- Un chèque de caution d'un montant de 100 €, valide l'inscription.

Les encaissements seront réalisés par la régie de recettes du Service Environnement créée par délibération du Conseil municipal en date du 4.10.2004, point n°17.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

En vous exposant ce qui précède, vos commissions du Tourisme et des finances invitent le Conseil municipal à approuver conformément aux conditions susvisées, la tarification fixée pour l'entrée du salon et les emplacements attribués aux exposants.

Discussion :

Après quelques précisions, M. le Maire passe la parole à M. MEHL.

M. MEHL fait remarquer que le présent point n'a pas été discuté en Commission de l'environnement.

M. STEINER rappelle que le point a bien été débattu en commission comme à l'accoutumé.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

13. BASE D'ACTIVITE VTT DE RANDONNEE CYCLOTOURISTE.

Exposé de Mme HALBWACHS, Conseillère municipale, rapporteur.

Le projet d'une base d'activité VTT de randonnée cyclotouriste qui sera située au Centre International de Séjour Le Felsberg et gérée par l'Office de Tourisme est actuellement à l'étude.

La base d'activité VTT de randonnée cyclotouriste sera une structure permanente d'accueil, d'animation, d'initiation, de perfectionnement et de formation pour tous les pratiquants de vélo tout-terrain de randonnée.

Elle devra faire l'objet d'une convention entre l'Office de Tourisme de Saint-Avold, la Fédération française de cyclotourisme FFCT (association à but non lucratif, agréée par le Ministère des Sports et par le Ministère du Tourisme), le Comité départemental de la Moselle, la Ligue de Lorraine, le Cyclo-Club et la ville de Saint-Avold.

Le projet de base d'activité VTT de randonnée, qui permettra le développement du tourisme de loisirs dans un cadre environnemental particulièrement attractif, a été présenté aux membres de la commission des sports et aux membres de la commission de l'environnement et du tourisme qui ont émis un avis favorable au projet et à la signature de ladite convention.

Par conséquent, il vous est proposé aujourd'hui :

- d'accepter le projet tel qu'il vous est présenté
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Discussion :

M. MEHL s'étonne que le projet, au stade de l'étude, semble être finalisé par la signature imminente de ladite convention.

M. le Maire précise que le projet est en phase de réalisation.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTIONS (2) : M. MEHL, pour lui et son mandant M. BREM.

14. REALISATION DU CHEMIN DES ENFANTS.

Exposé de M. le Maire.

La municipalité a souhaité rendre hommage aux enfants par la réalisation d'un projet participatif. Il consiste en la création d'un chemin des enfants, situé route du Puits au niveau de l'ancien parcours de santé. Ce projet a pour but la création de 12 œuvres artistiques, sur 12 mois de l'année, avec 12 artistes différents qui piloteront la réalisation.

Mme LAINE, spécialiste en art visuel à l'inspection de l'éducation nationale est prête à inclure dans un programme AEI (Action Educative Innovante) à construire par les enfants. Le but est de créer la maquette des œuvres par les enfants à l'école en concours avec l'artiste. En plus, une statue commune à l'ensemble des 12 classes sera réalisée.

Les matières premières utilisées proviendront de la nature (pierre, bois, ficelle,...).

Le projet sera piloté par l'ONF, les œuvres pourront être éphémères pour permettre un renouvellement.

A ce titre, l'ONF propose un contrat d'étude à la commune ; le coût de la prestation est chiffré à 2 060,00 € HT (soit 2 463,76 € TTC) ; toute réunion supplémentaire sera facturée 200,00 € HT.

Je vous propose d'accepter ce projet sur le principe de monter rapidement un pré projet et de transmettre les demandes de subvention (Département, Région, Europe, Fédération Mc Donald, Ecole de la Forêt, etc....).

Le projet sur le thème des 4 saisons pourrait démarrer à la rentrée de septembre 2006.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ce projet
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'étude avec l'ONF ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.
- de prévoir les crédits nécessaires au B.P. 2006.

Discussion :

Après quelques précisions de M. le Maire, la parole est donnée à M. MEHL et M. BOUCHER.

M. MEHL trouve le coût d'une réunion supplémentaire, démesuré.

M. le Maire approuve cette remarque.

M. BOUCHER suggère la forêt d'Oderfang comme lieu d'accueil pour cette activité. Cette forêt est largement fréquentée et de plus, à proximité des classes du patrimoine qui ont pour siège le Centre Culturel, ce qui permettrait aux enfants de poursuivre leurs travaux dans ces salles équipées à leur effet.

M. le Maire fait également le constat que la forêt d'Oderfang attire de nombreux sportifs et promeneurs. Toutefois, il rappelle que le déplacement des écoliers qui se rendent dans les classes du patrimoine s'effectue habituellement en bus et le fait d'avoir opté pour le secteur de la route du Puit, validé par l'Office National des Forêts (O.N.F.), ne changera en rien leurs habitudes.

De plus, ce secteur se verra redynamisé grâce à la fréquentation des familles qui se déplaceront pour découvrir les œuvres de leurs enfants, ce qui nous permettra aussi d'y faire quelques aménagements.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

15. GROUPE SCOLAIRE FRISCH/LOCAUX I.E.N. - AVENANT N°1 AU BAIL DE

LOCATION.

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint, rapporteur.

Par délibération du 24 novembre 2003, votre assemblée autorisait M. le Maire à signer un contrat avec l'Inspection de l'Education Nationale pour les locaux situés 19b, rue de Gaulle dans le groupe scolaire P. Frisch et ce, à compter du 1^{er} septembre 2003.

Les dispositions relatives à l'avance pour charges et notamment le montant qui s'élève à 6 000 € étaient basées sur des approximations, qui se sont révélées trop élevées à la fin de la première année de location.

Aussi, l'Inspection de l'Education Nationale en accord avec nos services proposent de diminuer l'avance annuelle pour charges à hauteur de 2 000 €, sachant qu'une régularisation annuelle est effectuée sur la base des consommations réelles.

Votre commission des finances, consultée à cet effet, a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°1 de régularisation.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

16. PISTE BICROSS COMPLEXE SPORTIF « DE BRACK »

Exposé de M. SCHAMBILL, adjoint, rapporteur.

Dans la perspective de l'utilisation croissante de la piste bicross et avec l'objectif d'y accueillir des épreuves de dimension nationale, il conviendrait de désigner un cabinet spécialisé susceptible de réaliser une étude de faisabilité prenant en compte l'ensemble des besoins.

Pour se faire, votre assemblée est appelée à autoriser M. le Maire à confier une étude à un bureau d'étude spécialisé et à inscrire les crédits nécessaires à cette étude au budget 2006.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

17. DELEGATION DE POUVOIR A M. LE MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET DE LOUAGE DE CHOSES SANS FORMALITES PREALABLES COMPTE-RENDU DE M. LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL.

EXPOSE DE M. FUNFSCHILLING, ADJOINT, RAPPORTEUR.

Par délibération du Conseil municipal du 6 septembre 2004 point n° 38, votre assemblée accordait à M. le Maire une délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget jusqu'à 230 000 €.

Par ailleurs, par délibération du 6 mai 2002, point n°16, votre assemblée autorisait M. le Maire à prendre toute décision en matière de louage de choses et d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Conformément à ces délibérations et en application de la réglementation en vigueur, il est rendu compte à votre assemblée de l'ensemble des marchés et louages de choses intervenus dans le cadre de ces procédures.

1) - Marchés

Nature des travaux fournitures, services	Montant H.T. €	Sociétés ayant obtenu des marchés (Noms + ville)	Date de modification du marché
---	----------------	---	--------------------------------------

Nettoyage Centre culturel	lot 1 : 26 429 € lot 2 : entre 8 000 et 13 000 €	Saint-Nabor Services 78, rue Altmayer 57500 SAINT-AVOLD	27.12.2005
---------------------------	---	---	------------

Discussion :

M. BOUCHER constate que le lot 1 est chiffré de façon très précise, alors que le lot 2 n'est pas suffisamment explicite.

M. FUNFSCHILLING explique que le lot 2 est déterminé en fonction des commandes passées et peut donc varier.

Il rappelle aussi qu'il n'y pas lieu de procéder au vote pour ce point, car il ne constitue qu'une information.

18. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006.

Exposé de M. le Maire, rapporteur

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ainsi que l'article 37 du règlement intérieur du Conseil municipal fait obligation à la commune d'organiser un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Il s'agit, comme vous le savez, d'instaurer un débat au sein de l'assemblée communale sur la stratégie budgétaire de la ville, en s'appuyant notamment sur une analyse succincte des exercices précédents et en esquissant les principales orientations qui devraient présider à l'élaboration du budget primitif 2006.

Le présent document doit être considéré comme un outil neutre d'informations permettant de dégager des tendances et des évolutions sur des chiffres clés indispensables à l'élaboration du budget primitif 2006. Je vous rappelle que ce présent débat ne donne pas lieu à un vote.

Après avoir brièvement rappelé le cadre de ce débat, je vous propose de retenir plusieurs postulats de base que la ville s'attache à respecter à savoir :

- la fiscalité,
- les dépenses de fonctionnement,
- la gestion de la dette,
- les volumes d'investissement.

1) La fiscalité

Depuis 1995, les taux applicables aux quatre taxes de la fiscalité locale n'ont pas augmenté. Ils s'élèvent

à :

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

- 13,36 % pour la taxe d'habitation (taux national en 2004, 14,17 %),
- 5,05 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TN 18,12 %),
- 58,64 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TN 43,14 %),
- 9,06 % pour la taxe professionnelle (TN 15,34 %).

Il est à noter que si les taux ont été maintenus depuis 11 ans, il n'en est pas de même des bases qui ont connu des progressions significatives, comme le montre le tableau ci-dessous.

Ceci peut s'expliquer en grande partie par la politique active menée en matière d'habitat depuis ces dernières années, ainsi que la politique dynamique poursuivie en matière de développement économique artisanal, commercial ou industriel.

Années	Bases taxe d'habitation	Bases taxe foncière propriétés bâties	Bases taxe foncière propriétés non bâties	Bases taxe professionnelle
1995	9 667 438	16 568 672	98 959	122 071 260
1996	9 869 549	16 909 645	95 585	126 002 759
1997	10 102 796	16 934 037	91 164	131 732 720
1998	10 406 170	17 432 545	88 268	136 992 211
1999	10 846 748	17 920 382	85 981	138 849 040
2000	10 968 707	18 553 045	125 313	141 067 173
2001	11 426 053	18 908 252	132 325	140 786 667
2002	11 538 000	19 276 000	143 700	138 148 000
2003	11 993 000	24 207 000	146 700	(1)141 546 000
2004	12 257 000	24 931 000	152 600	138 268 000
2005	12 713 000	24 875 000	166 100	(2)135 729 000

(1) : augmentation suite à redressement d'une grande entreprise

(2) : les bases de taxe professionnelle concernant la zone Europort sont dorénavant assujetties à la taxe professionnelle de zone et ne figureront plus dans les bases communales.

En ce qui concerne les bases de la taxe professionnelle, celles ci tiennent compte, à partir de 1999, de la suppression progressive de la part des salaires .

2) Les dépenses de fonctionnement

Depuis 2001, nous avons pu constater une progression des dépenses de fonctionnement comme suit :

Année	Prévisions	Réalisations
2001	22 898 175,44	20 090 078,13
2002	25 311 553,35	22 133 823,66
2003	26 223 097,89	22 175 056,57
2004	27 123 836,36	23 842 575,42
2005	25 895 419,68	24 137 702,50 (chiffre provisoire au 06.01.06)

Cette augmentation se justifie essentiellement par :

- la politique active menée sur divers fronts notamment dans l'entretien du patrimoine, dans l'entretien de la ville (nettoyage, entretien des voiries). Une attention toute particulière a été donnée ces dernières années à l'embellissement et à l'attractivité de la cité (maintien de la 3^{ème} fleur en 2005) ;

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

- une augmentation de la masse salariale justifiée notamment par la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2005 et le reclassement de tout le personnel de catégorie C.
- un développement des politiques en matière sportive, d'animations dans les quartiers..., afin de répondre aux mieux aux attentes de la population et de s'adapter aux mieux aux évolutions.

A noter également qu'en matière de fonctionnement, sont intégrés :

- les déficits du Centre culturel et du Centre Communal d'Action Sociale,
- la cotisation au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- le soutien significatif aux associations

3) La gestion de la dette

L'évolution du poids de la dette dans le budget de fonctionnement se présente comme suit :

Intérêts de la dette de 2001 à 2005 (en €.)

Année	Intérêts payés
2001	902 640,94
2002	780 927,77
2003	599 662,67
2004	456 114,65
2005	406 366,95

Encours de la dette de 2001 à 2006 (en €.)

Au 1 ^{er} janvier	Capital restant dû	Soit dette/habitant
2001	14 703 553,55	841,50
2002	12 989 362,77	743,40
2003	10 634 421,35	608,62
2004	10 008 256,07	572,78
2005	9 223 453,53	527,87
2006	8 690 816,59	497,38

Soit une diminution de 6 012 736,96 €, ou 40,89 % entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2006.

Grâce à la diminution de la dette, la collectivité disposera d'une capacité d'emprunt plus importante pour l'avenir.

4) Les volumes d'investissement

Depuis 2001, la ville a investi plus de 21 347 000 € représentant une moyenne de 4 269 000 €/an.

Année	Prévisions	Réalisations
-------	------------	--------------

Conseil municipal - Ville de Saint-Avoid

2001	9 855 184,48	4 106 288,96
2002	8 227 013,84	2 964 351,21
2003	8 324 962,66	4 318 137,68
2004	10 463 993,62	5 400 044,87
2005	7 797 728,77	4 558 894,42 *

- provisoire

M. Le Maire note que tous les projets n'ont pu être réalisés en raison des délais de consultation liés au Code des marchés publics.

Au terme de cette rétrospective, il vous est présenté maintenant les grandes tendances qui devraient conduire à l'élaboration du budget primitif 2006 qui vous sera proposé dans les prochaines semaines.

5) Budget primitif 2006

Le budget 2006 s'inscrit dans la continuité de la politique poursuivie maintenant depuis près de cinq ans et respectera les lignes de conduites fixées jusqu'alors. Les taux des 4 taxes ne subiront pas d'augmentation et seront donc maintenus au même niveau qu'en 1995.

En matière de dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient être maintenues à leur niveau de 2005 en ce qui concerne le volume global.

Pour ce qui est du personnel, les dépenses de fonctionnement connaîtront une augmentation s'expliquant notamment par l'adhésion, au 01.01.2006, de la Collectivité au régime des ASSEDIC.

Concernant les autres charges de gestion, ce chapitre comprend :

- la poursuite du contrat temps libre et contrat éducatif local;
- l'entretien des bâtiments et voiries ;
- les contrats et autres prestations de services (espaces verts, nettoyage...)
- les cotisations (SDIS)
- les déficits du centre culturel, du CCAS, de la piscine et de l'école de musique ;
- les frais de publications (bulletin municipal...)

Conformément aux efforts réalisés depuis maintenant 5 ans, la dette devrait se stabiliser voire

diminuer.

Le recours à l'emprunt sera limité et il y sera fait appel, le cas échéant, pour les dépenses d'équipements.

Le volume d'investissement prévisionnel pour 2006 confirmera la volonté acharnée de s'astreindre à mener une politique active à l'écoute de nos concitoyens dans le cadre d'un endettement mesuré et plus que raisonnable.

En 2006, les priorités en matière d'investissement seront principalement :

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

- travaux d'accompagnement de la Régie ENERGIS, Passage des Poilus avec une mise en souterrain des réseaux, une réhabilitation complète de la voirie et la mise en place d'un trottoir mieux dimensionné (1^{ère} tranche jusqu'à la rue Maillane).
- la création des giratoires et îlots qui découlent du plan de circulation,
- la création d'un boulo-drome couvert au quartier Jeanne d'Arc,
- l'aménagement des abords de l'Abbatiale avec accès handicapé et stationnement côté Poste avec accès handicapé,
- travaux d'aménagement et de voirie rues d'Essin, Joncs et de Naples,
- poursuite de la mise en place d'aires de jeux.

La revalorisation des bases ainsi que l'évolution prévisionnelle de la dotation globale de fonctionnement devraient permettre l'équilibre du budget primitif 2006.

En tout état de cause, la même rigueur sera appliquée à l'élaboration des budgets annexes étant entendu que toutes les actions poursuivies par la municipalité se feront avec détermination, force et énergie.

Précisions de M. le Maire :

M. le Maire rappelle que la ville de Saint-Avold a décidé de mener une politique active en matière de développement économique, commercial, artisanal et industriel, et ceci, d'autant plus depuis la délocalisation de RONAL, afin d'assurer un avenir plus serein.

- 1) En matière de dépenses de fonctionnement, M. le Maire apporte des précisions, à savoir :
 - dans le cadre du fleurissement, la ville de SAINT-AVOLD déposera sa candidature auprès du Conseil Général, en vue d'obtenir une 4^{ème} Fleur,
 - concernant l'augmentation de la masse salariale, une politique active est menée en direction des agents de la ville, qui sont encouragés à suivre des formations, à passer des concours, en vue d'une progression professionnelle,
 - dans les domaines du sport et de l'animation, M. le Maire rappelle qu'une réflexion en direction des seniors est menée, à savoir reproduire une école des sports à l'identique de celle des jeunes. Quant à l'animation des quartiers, une politique très active est menée en collaboration avec les associations P.A.I.S. (Prévention, Action, Insertion Sociale) et M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture), afin de répondre au mieux aux demandes et aux attentes des jeunes et aussi d'être présents, avec une équipe d'animateurs, dans tous les secteurs de la ville,

- **M. le Maire évoque quatre secteurs qui subissent un déficit, à savoir le Centre Culturel, le Centre Communal d'Action Sociale, le Stade Nautique et le Conservatoire de Musique et reconnaît que si la Ville de St Avold se veut attractive, cela induit des dépenses,**
- il exige que l'étude du projet de réhabilitation de la piscine qui nécessitera sans doute des études d'A.P.S. (Avant Projet Sommaire) et d'A.P.D. (Avant Projet Détaillé) soit pointue

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

tant au niveau des frais de fonctionnement, que du personnel, afin d'éviter une "offensive sur le budget",

- les dépenses de fonctionnement relatives au personnel pourront être stabilisées, étant donné que les services sont enfin dotés de personnel adapté aux exigences.
- l'embauche de contractuels a conduit la Ville de Saint-Avold à justifier d'une affiliation aux ASSEDIC, à compter du 01 janvier 2006,
- la cotisation versée au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) participe au service efficient des pompiers,
- quant aux subventions versées aux associations, la Ville reste non seulement un financeur généreux, mais aussi un relais avec la Caisse d'Allocations Familiales ou encore la Direction Jeunesse et Sports, afin que ces associations puissent offrir des activités de qualité à la population.

2) La dette communale est gérée de façon à ce que la ville puisse bénéficier, en temps voulu, d'un emprunt suffisant pour la réhabilitation de la piscine. Le recours à l'emprunt sera limité et les prêts contractés au moment où les taux seront attractifs.

3) En matière de volumes d'investissement, M le Maire note que tous les projets n'ont pu être réalisés, soit en raison des délais de consultation des Codes des Marchés Publics, de la diversité des réalisations ou de certaines exigences. Il cite pour exemple, l'entrée de l'abbatiale St Nabor qui nécessite un accès adapté aux handicapés et pour laquelle les Architectes et Bâtiments de France exigent certains matériaux pour la réhabilitation ainsi que les négociations avec Mme PAULY, gérante du restaurant "Le Neptune" qui sont en cours.

4) Dans le cadre du budget primitif 2006, il précise que la ville ne prévoit aucune augmentation de taxes. Pour cette année encore, les taux seront maintenus au même titre qu'en 1995.

- **Quant aux charges de gestion relatives aux Contrat Temps Libres et Contrat Educatif Local déjà signés et destinés à améliorer le temps libre des enfants, M. le Maire félicite Mme JULLY et M. THIERCY pour l'efficacité de leurs services.**
- **L'entretien des bâtiments et des voiries se poursuivra en fonction des besoins, tels la réhabilitation du gymnase de Crusem en 2006, du secteur du Bleiberg, quelques rues du quartier Jeanne d'Arc, l'impasse des Joncs et les rues d'Essein et de Naples, le Chemin St Sébastien et la descente du cimetière de Dourd'Hal. Des possibilités d'obtenir des subventions de la Région, voire de l'Etat sont en attentes.**
- Concernant les contrats et les prestations de services, espaces verts, nettoyage, un appel d'offres a eu lieu et les entreprises mandatées poursuivent leurs missions.
 - o La publication du bulletin municipal reste une constante.

5) En ce qui concerne les priorités en matière d'investissement, M. le Maire précise que la Ville n'a pas de projet de grande ampleur.

- Le plus important reste le réaménagement du passage des Poilus, car les trottoirs sont impraticables et le renouvellement des réseaux anciens. Les travaux, dont la durée est évaluée de 3 à 4 mois, se dérouleront de la rue de la Carrière jusqu'à la clinique St Nabor et la rue Maillane.
- En projet pour l'année 2007, la rénovation de la seconde tranche, soit de la clinique St Nabor à l'école Ronde.
- Au centre ville, les sens giratoires provisoires vont être aménagés de façon définitive.
- Le quartier Jeanne d'Arc se verra doté d'un boulodrome couvert.
- L'aménagement des abords de l'abbatiale se traduira par un accès pour handicapés devant l'église. Devant la Poste, le stationnement sera réactualisé.
- La mise en place d'aires de jeux pour les enfants se poursuivent dans les quartiers non pourvus.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Pour conclure les orientations 2006, M. le Maire insiste sur le fait que la municipalité reste à l'écoute des administrés, afin de répondre au mieux à leurs attentes et demande à l'assemblée s'il y a des interventions et ouvre le débat.

M. BOUCHER relève le fait, que le projet de réhabilitation du stade nautique ne figure pas dans les priorités en matière d'investissement de l'année 2006.

M. Le Maire rétorque que la réhabilitation de la piscine n'est pas chose simple, car il y a non seulement la problématique technique, à savoir le mode de chauffage, mais aussi les négociations avec Mme PAULY, qui est à la recherche d'un nouveau local.

Les travaux de chauffage pourraient éventuellement débiter fin 2006.

M. BOUCHER fait remarquer que l'investissement relatif au stade nautique aurait lieu en 2007, année précédent les élections, alors que le projet de réhabilitation figurait parmi les promesses de la nouvelle municipalité en 2001.

M. Le Maire précise qu'il souhaiterait, bien entendu, éviter un contentieux avec Mme PAULY. Quant à la rénovation du système de chauffage, actuellement réflexion est menée sur le fait d'équiper essentiellement la piscine avec une nouvelle chaufferie, ou alors équiper tout le secteur en chauffage urbain, y compris le Centre Culturel..., jusqu'au supermarché CORA qui se tiendra à proximité.

Il est parfois difficile d'anticiper certains projets, car le développement urbain se conclut dans la durée, tels les accords pour aménager un sens giratoire près du futur CORA qui viennent d'être signés. De ce fait, il est important de mener une réflexion commune avec l'ensemble de la municipalité, afin d'éviter des dépenses inconsidérées.

M. Le Maire rappelle également que d'autres projets sont en étude, tels la Maison des Jeunes et de la Culture qui demande un réaménagement, car trop exiguë, la création d'une bibliothèque plus importante ou encore une médiathèque, le Centre Culturel qui nécessite une réhabilitation..., qui pourront être réalisés en fonction des budgets.

Actuellement, la Ville de Saint-Avold se tient à faire vivre et à entretenir l'existant.

M. BOUCHER constate que les dépenses de fonctionnement ont augmenté .

M. Le Maire rappelle que la municipalité s'applique à développer une politique de la jeunesse et de la culture, à rendre la ville attractive et dynamique et à sortir la ville de l'anonymat, afin que les jeunes et l'ensemble de la population, y trouvent une certaine satisfaction.

Bien entendu, tous ces efforts impliquent un certain coût.

M. BOUCHER relève qu'il faut éviter de mettre en balance de petits projets avec un projet d'une telle envergure, tel le stade nautique.

M. Le Maire insiste sur le fait que les promesses formulées ont été tenues et que le projet aboutira avec le délai nécessaire.

M. BOUCHER intervient sur un sujet non évoqué dans les priorités 2006, à savoir "l'après mine", en matière environnementale.

M. Le Maire rappelle que "l'après mine" est d'actualité. La fermeture des Houillères du Bassin de Lorraine a déjà été à l'origine de nombreuses réflexions et études. La fermeture du puit de la Houve, les

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

forages... ont déjà été évoqués. L'avenir se prépare déjà depuis de nombreuses années. La Ville de Saint-Avold, de par son attractivité, est une ville qui vivra le mieux "l'après mine".

En matière d'intercommunalité, des réflexions ont été menées avec M. BOHL, Sénateur-Maire de Creutzwald. La ville de Saint Avold s'associera aux communes de Porcellette, Creutzwald et Sarrelouis en Allemagne pour faire face à la fermeture des Houillères du Bassin de Lorraine et engager des projets d'avenir.

Actuellement, un recensement des espaces dégradés fait l'objet d'une étude en collaboration avec M. BOHL, Sénateur-Maire de Creutzwald. Dans le cadre de l'après mine il existe des projets, tels l'acquisition d'une partie du terrain de la Vente au Carreau pour y accueillir des industriels ou encore la carrière Ste Fontaine, pour y implanter une zone de loisirs. Les bâtiments des archives du Quartier Jeanne d'Arc restent une idée à exploiter, en vue d'y créer un grand pôle d'archives, un pendant du musée de la mine de Petite Rosselle.

La ville de Saint-Avold confortera des sociétés, telles la Cokerie, la S.N.E.T. ou encore ATOFINA.

La municipalité s'active donc de façon constructive pour envisager un avenir serein.

M. MEHL émet quelques remarques concernant ce débat d'orientation budgétaire. Il s'étonne que l'on puisse considérer le soutien apporté au Centre Communal d'Action Sociale comme étant un "déficit".

Il constate par ailleurs, que dans le cadre des réalisations, les 5 dernières années ont été consacrées à l'investissement à hauteur de 20 % et les frais de fonctionnement représentent 80 %. Les dépenses d'investissement lui semblent "un peu faibles", quant à la gestion, elle lui semble être "plutôt une gestion à court terme". Il préconise une gestion avec des perspectives à moyen ou long termes. Il met en évidence la réduction de la dette communale qui serait "due peut-être au ralentissement de cet investissement", d'où le souhait de mener une réflexion vers l'avenir.

M. Le Maire confirme que les réflexions sont bien portées vers l'avenir et que les frais de fonctionnement sont nécessaires pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse qui soit efficiente. Or, en matière de grandes réalisations, tels un second Centre Culturel ou encore un Centre Pompidou, il n'y a aucun besoin imminent .

L'essentiel pour l'avenir de la ville semble se situer dans l'accessibilité de la ville et dans un plan de circulation cohérent.

M. MEHL suggère qu'il y ait plus de cohésion, encore, avec les autres communes et communautés.

M. Le Maire rappelle que des liens existent avec d'autres communes, telles Porcellette, Creutzwald ainsi que Sarrelouis en Allemagne, qu'une cohésion entre les élus est bien présente dans le cadre de l'intercommunalité et que la politique menée inclut une vision d'avenir avec une perspective d'emploi. Un exemple supplémentaire, le projet de réalisation de la zone artisanale du Grünhof à Porcellette. Les nombreuses initiatives qui sont entreprises actuellement verront leur efficacité dans quelques années.

M. le Maire clôture la séance et remercie l'assemblée pour la qualité des débats.

**TOUTES LES QUESTIONS
FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR
AYANT ETE EXAMINEES, M. LE
MAIRE REMERCIE L'ASSEMBLEE
ET LEVE LA SEANCE (19H45).**

SIGNATURES DES MEMBRES
PRESENTS

M. WOJCIECHOWSKI

M. FUNFSCHILLING

M. TLEMSANI

M. HAAG

M. SCHAMBILL

M. THIERCY

Mme PISTER

M. SCHMIDT

Mme MULLER

M. STEINER

Mme BRUNNER

M. POKORNY

M. ADAM

Mme JULY

Mme STELMASZYK

M. STEUER

Mme DALSTEIN

Mme HALBWACHS

Mlle ROBIN

Mme BECKER

M. PALUMBO

M. MEHL

Mme ROLLAND

M. BOUCHER

M. BAUDOIN